

L'innovation

Définition

Cheikh 'Otheimine a dit: « L'innovation désigne toute croyance, parole ou acte par lesquels la personne adore Allah alors qu'ils ne font pas partie de la législation d'Allah et de son Messager (que la prière d'Allah et son salut soient sur lui) ».

(Fatawa Nour 'Ala Darb vol 1 p 518)

Les textes sur l'interdiction des innovations

- Allah a dit dans la **sourate Maida n°5 verset 3** (traduction rapprochée du sens du verset):
« Aujourd'hui j'ai parachevé pour vous votre religion, j'ai complété mon bienfait sur vous et j'ai agréé pour vous l'islam comme religion ».

قال الله تعالى : اليوم أكملت لكم دينكم وأتممت عليكم نعمتي ورضيت لكم الإسلام دينًا
(سورة المائدة ٣)

L'imam Malik Ibn Anas (mort en 179 du calendrier hégirien) a dit: « Celui qui innove dans l'Islam et voit que son innovation est bonne a certes prétendu que Muhammad (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a trahit le message de la prophétie car Allah a dit: Aujourd'hui j'ai parachevé pour vous votre religion, j'ai complété mon bienfait sur vous et j'ai agréé pour vous l'Islam comme religion ».

(Al I'tisam de l'imam Chatibi 1/28)

- Allah a dit dans la **sourate Nour n°24 verset 63** (traduction rapprochée du sens du verset):
« Que ceux qui divergent de son ordre prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne ou que ne les touche un châtiment douloureux ».

قال الله تعالى : فليحذر الذين يخالفون عن أمره أن تصيبهم فتنة أو يصيبهم عذاب أليم
(سورة النور ٦٣)

L'imam Ibn Kathir (mort en 774 du calendrier hégirien) a dit: « - Que ceux qui divergent de son ordre -, c'est à dire de l'ordre du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), de son chemin, de sa méthodologie, de sa voie, de sa sounna, de sa charia.

Les paroles et les actes sont pesés par rapport aux paroles et aux actes du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), ce qui y est conforme est accepté et ce qui en diverge est rejeté à son auteur qui qu'il soit ».

(Tefsir Ibn Kathir vol 3 p 2068)

- Allah a dit dans la **sourate Choura n°42 verset 21** (traduction rapprochée du sens du verset):
« Ou bien auraient-ils des associés qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises? ».

قال الله تعالى : أم لهم شركاء شرعوا لهم من الدين ما لم يأذن به الله ولولا كلمة الفصل لقضي بينهم وإن الظالمين لهم عذاب أليم
(سورة الشورى ٢١)

D'après Jabir Ibn 'Abdillah (qu'Allah les agrée lui et son père) : Le Prophète (que la prière d'Allah et son salut soient sur lui) avait l'habitude de dire dans ses sermons après avoir loué Allah et lui avoir fait Ses éloges par ce qu'Il mérite: « Celui que Allah guide personne ne peut l'égarer, et celui que Allah a égaré personne ne peut le guider.

Certes la parole la plus véridique est le livre d'Allah et la meilleure guidée est la guidée de Mouhammed.

Certes les plus mauvaises choses sont les choses nouvelles et chaque chose nouvelle est innovation, et chaque innovation est égarement et chaque égarement est en enfer ».

(Rapporté par Nasai dans ses Sounan n°1578 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Nasai)

عن جابر بن عبدالله رضي الله عنهما قال : كان رسول الله صَلَّى الله عليه و سلم في خطبته يحمد الله ويثني عليه بما هو أهله ثم يقول : من يهده الله فلا مضل له ومن يضلله فلا هادي له إن أصدق الحديث كتاب الله وأحسن الهدي هدي محمد وشر الأمور محدثاتها وكلّ محدثة بدعة وكلّ بدعة ضلالة وكلّ ضلالة في النار
(رواه النسائي في سننه رقم ١٥٧٨ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن النسائي)

D'après Al 'Irbad Ibn Sariya (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) nous a fait une exhortation éloquentes qui a fait frémir nos coeurs et qui a fait pleurer nos yeux.

Nous avons dit: Ô Messenger d'Allah ! C'est comme s'il s'agissait de l'exhortation de celui qui fait ses adieux. Ainsi donne nous donc des conseils !

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Je vous conseille la taqwa d'Allah (*), d'écouter et d'obéir même si un esclave abbyssin prend de force le pouvoir sur vous.

Et certes celui d'entre vous qui va vivre va assister à beaucoup de divergences, ainsi accrochez vous à ma Sounna et à la Sounna des califes droits et biens guidés après moi, accrochez vous à elle avec force.

Et prenez garde aux choses nouvelles, car certes toute chose nouvelle est une innovation et toute innovation est égarement ».

(Rapporté par Abou Daoud n°4607 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

(*) La taqwa signifie le fait que la personne mette une protection entre elle et le châtime d'Allah en pratiquant ce qu'Il a imposé et en s'écartant de ce qu'Il a interdit.

عن العرياض بن سارية رضي الله عنه قال : وعظنا رسول الله موعظةً بليغةً وجلت منها القلوب و ذرفت منها العيون فقلنا : يا رسول الله ! كأنها موعظة مودع فأوصنا قال : أوصيكم بتقوى الله و السَّمع و الطَّاعة و إن تأمر عليكم عبد حبشي فإنه من يعيش منكم فسيرى اختلافًا كثيرًا فعليكم بسنتي و سنّة الخلفاء الرّاشدين المهديين تمسكوا بها و عضوا عليها بالتواجد و إياكم و محدثات الأمور فإنّ كلّ محدثة بدعة و كلّ بدعة ضلالة
(رواه أبو داود في سننه رقم ٤٦٠٧ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

D'après Anas (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et son salut soit sur lui) a dit:
« Certes Allah a voilé le repentir de tout innovateur jusqu'à ce qu'il délaisse son innovation ».
(Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib n°54)

عن أنس رضي الله عنه قال رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : إِنَّ اللَّهَ حَجَبَ التَّوْبَةَ عَنْ كُلِّ
صَاحِبِ بَدْعَةٍ حَتَّى يَدَعَ بَدْعَتَهُ
(رواه الطبراني و صححه الشيخ الألباني في صحيح الترغيب و الترهيب رقم ٥٤)

D'après Ibrahim, 'Abdallah Ibn Mas'oud (qu'Allah l'agrée) a dit: « Suivez et n'innovez pas car certes cela vous suffira et toute innovation est égarement ».
(Rapporté par Abou Khaythama dans Kitab Al Ilm n°54 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de cet ouvrage)

عن إبراهيم قال عبدالله بن مسعود رضي الله عنه : اتَّبِعُوا وَلَا تَبْتَدِعُوا فَفَدَّ كَفَيْتُمْ وَكُلَّ بَدْعَةٍ ضَلَالَةٌ
(رواه أبو خيثمة في كتاب العلم رقم ٥٤ و صححه الشيخ الألباني في تحقيقه لهذا كتاب)

D'après Nafi', 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit: « Toute innovation est égarement même si les gens la voit comme étant bonne ».
(Rapporté par Ibn Nasr Al Marwazi dans Kitab Sounna n°70 et authentifié par Cheikh Albani dans Ahkam Janaiz p 258)

عن نافع قال عبدالله بن عمر رضي الله عنهما : كُلُّ بَدْعَةٍ ضَلَالَةٌ وَإِنْ رَأَاهَا النَّاسُ حَسَنَةً
(رواه ابن نصر المروزي في كتاب السنة رقم ٧٠ و صححه الشيخ الألباني في أحكام الجنائز ص ٢٥٨)

D'après Yazid Ibn 'Oumayra, Mou'adh Ibn Jabal (qu'Allah l'agrée) a dit: « Prenez garde à ce qui a été innové car certes ce qui a été innové est égarement ».
(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°4611 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

عن يزيد بن عميرة قال معاذ بن جبل رضي الله عنه : إِيَّاكُمْ وَمَا ابْتَدِعَ فَإِنَّ مَا ابْتَدِعَ ضَلَالَةٌ
(رواه أبو داود في سننه رقم ٤٦١١ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن أبي داود)

Remarque n°1:

D'après Aicha (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et son salut soient sur lui) a dit:
« Celui qui innove dans notre affaire-ci une chose qui n'en fait pas partie, alors cette chose est rejetée ».
(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°2697 et Mouslim dans son Sahih n°1718)

عن عائشة رضي الله عنها قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ
فَهُوَ رَدٌّ
(رواه البخاري في صحيحه رقم ٢٦٩٧ و مسلم في صحيحه رقم ١٧١٨)

La parole du Prophète (que la prière d'Allah et son salut soient sur lui): 'dans notre affaire-ci' montre clairement que les innovations qui sont interdites sont les innovations dans la religion, celles par lesquelles on cherche à se rapprocher d'Allah.

Par contre les innovations dans les affaires de la vie quotidienne (l'avion, le téléphone portable...) sont permises.

D'après Rafi' Ibn Khoudayj (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et son salut soient sur lui) a dit: « Certes je ne suis qu'un humain, si je vous ordonne une chose concernant votre religion alors prenez-là et si je vous ordonne une chose de part mon avis personnel alors certes je ne suis qu'un humain ».

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°2362)

عن رافع بن خديج رضي الله عنه قال قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : إِنَّمَا أَنَا بَشَرٌ إِذَا أَمَرْتُكُمْ بِشَيْءٍ مِنْ دِينِكُمْ فَخُذُوا بِهِ وَإِذَا أَمَرْتُكُمْ بِشَيْءٍ مِنْ رَأْيِي فَإِنَّمَا أَنَا بَشَرٌ
(رواه مسلم في صحيحه رقم ٢٣٦٢)

D'après Abou Qatada (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et son salut soient sur lui) a dit: « Que dites-vous ? Si il s'agit d'une chose concernant votre vie d'ici-bas alors ceci vous concerne et si il s'agit d'une chose concernant votre religion alors ceci me revient ».

(Rapporté Ahmed par et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°5601)

عن أبي قتادة رضي الله عنه قال قال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : مَا تَقُولُونَ ؟ إِنْ كَانَ أَمْرٌ دُنْيَاكُمْ فَشَأْنُكُمْ وَإِنْ كَانَ أَمْرٌ دِينِكُمْ فَأَلَيَّ
(رواه أحمد و صححه الشيخ الألباني في صحيح الجامع رقم ٥٦٠١)

Remarque n°2:

L'innovation interdite se divise en deux catégories:

– l'innovation complète / البدعة الحقيقية

Il s'agit d'une chose qui n'a absolument aucune source dans l'Islam et par laquelle on cherche à se rapprocher d'Allah

D'après 'Abdallah Ibn 'Abbas (qu'Allah les agrée lui et son père) : Alors que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) faisait son sermon, il y avait un homme debout.

Alors le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a interrogé le concernant.

Ils ont dit: C'est Abou Israil. Il a fait le vœux pieux de rester debout et de ne pas s'asseoir, de ne pas se mettre à l'ombre, de ne pas parler et de jeûner.

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Ordonnez lui de parler, de se couvrir et de s'asseoir mais qu'il continue son jeûne ».

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°6704)

عن عبد الله بن عباس رضي الله عنهما قال : بينا النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يخطب إذا هو برجل قائم فسأل عنه فقالوا : أبو إسرائيل نذر أن يقوم ولا يقعد ولا يستظل ولا يتكلم ويصوم

فقال النبي صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : مره فليتكلم وليستظلل وليقعد وليتم صومه
(رواه البخاري في صحيحه رقم ٦٧٠٤)

Cet homme avait donc fait un vœux pieux dans lequel il y avait des adorations innovées car non conformes à la Sounna (s'abstenir de parler et rester debout au soleil) et une adoration conforme à la Sounna (le jeûne).

Lorsque le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a appris cela il lui a interdit les adorations innovées non conformes à sa Sounna mais a dit qu'il devait continuer son adoration conforme à la Sounna.

– l'innovation par annexion / البدعة الإضافية

Il s'agit d'une chose qui a une base dans la Sounna mais à laquelle on donne un moment précis, un endroit précis, un nombre précis...qui ne sont pas mentionnés dans la Sounna et donc fait que l'acte est une innovation non conforme à la Sounna.

D'après Nafi' : Un homme qui était à côté de 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) a éternué et a dit: -El Hamdoulilah Wa Salam 'Ala Rasouli Allah-
'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit: « -El Hamdoulilah Wa Salam 'Ala Rasouli Allah-, ce n'est pas comme cela que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) nous a appris !

Il nous a appris à dire: -El Hamdoulilah 'Ala Koulli Hal- ».

(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°2738 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

عن نافع أن رجلاً عطس إلى جنب عبد الله بن عمر رضي الله عنهما فقال : الحمد لله والسلام على رسول الله
قال عبد الله بن عمر رضي الله عنهما : الحمد لله والسلام على رسول الله وليس هكذا علمنا رسول الله صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ
علمنا أن نقول الحمد لله على كلِّ حال
(رواه الترمذي في سننه رقم ٢٧٣٨ و صححه الشيخ الألباني في تحقيق سنن الترمذي)

Les textes du Coran et de la Sounna sont très nombreux sur le mérite de prier et de saluer le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) mais cet homme a prononcé cette formule de rappel qui est à la base légiférée dans un moment précis dans lequel il n'est pas rapporté dans la Sounna.

Ainsi, le compagnon 'Abdallah Ibn 'Omar (qu'Allah les agrée lui et son père) lui a reproché cela et lui a appris à ne rien rajouter à ce que le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a enseigné.